



PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

ALERTE SÉCHERESSE



PARTICULIERS

USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins
potagers entre 11h et 18h



Arrosage des espaces
arborés et massifs
de fleurs entre 8h et 20h



Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules
à titre privé à domicile



Nettoyage des surfaces
imperméabilisées : façades,
toitures ...
(sauf si intervention de professionnels,
collectivités et sous conditions)



Remplissage et vidange
des piscines (de plus de 1m³, sauf
remise à niveau et premier remplissage
sous conditions)

Conception : DDT49 - Septembre 2025 / Images : FlatIcon.com

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mtect.fr/506

@Prefet49

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !